



## BULLETIN SÉCURITÉ n°2

### La déclaration d'Accident

Nous sommes tous protégés par notre Assurance Maladie de la Sécurité Sociale, par nos Mutuelles et peut-être par une assurance multirisque et habitation. Notre club a souscrit un contrat fédéral et nous sommes assurés dès l'enregistrement à des garanties AXA associées à notre licence. **L'assurance fédérale** nous protège 24h/24, en groupe ou individuel, en toute circonstance lors de la pratique du vélo et lors des randonnées organisées hors de la FFCT (s'il s'agit d'une manifestation officielle, elle doit répondre strictement aux règlements définis par la FFCT), sur tout le territoire français, les DOM - TOM (Départements et Territoires d'outre mer) et pendant les grands voyages (France ou à l'étranger) d'une durée inférieure à 3 mois.

Nous devons en cas d'accident faire une **déclaration de sinistre dans les 5 jours ouvrés** en ligne sur le site [www.ffct.org](http://www.ffct.org) (Fédération Française de Cyclotourisme) dans l'espace dédié aux licenciés en utilisant vos codes d'accès.

Ou vous diriger vers le site internet de notre courtier Amplitude Assurance : <https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr> , puis choisir l'onglet consacré à la Fédération de Cyclotourisme.

Deux options s'offriront à vous, l'onglet jaune ( **Effectuer une déclaration pré-remplie d'accident en ligne**).

Cet onglet vous permettra d'accéder au site de la Fédération avec votre identifiant et votre mot de passe, afin d'accéder au formulaire pré-rempli.

Ou bien, l'onglet bleu ( **Effectuer votre déclaration d'accident en ligne**) en cas d'oubli d'identifiant ou de mot de passe, il vous redirigera vers un formulaire à remplir en indiquant toutes les informations.

A réception de la déclaration, vous recevrez un mail sous 48h à 72h, afin de confirmer la réception de celle-ci et de vous demander les documents nécessaires pour la gestion de votre déclaration.

Ces informations m'ont été données par notre courtier : Amplitude Assurances.

Mail : [contact@amplitude-assurances.fr](mailto:contact@amplitude-assurances.fr)

Tél. : 0561521214 Mme. Laure Viela - Service Indemnisation

Adresse : 17 Bd. De la Gare - 31500 Toulouse. Tél. : 0561521919

Gardez bien toutes vos dépenses que vous pouvez imprimer sur le site Ameli.fr et sur le site de votre mutuelle, pour les présenter et compléter votre dossier pour tout remboursement.

Je suis disponible pour plus d'informations et vous aider dans vos démarches. La prudence et la maîtrise du vélo sont primordiaux dans nos déplacements. Sécurité et Santé.

Gérard IMBERNON

Délégué à la sécurité